



DEC191159DR02

**Décision portant nomination de M. Farid Nouar aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant création de l'unité mixte n° UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris et nommant M. Christian Serre en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale de l'UMR8004 en date du 18/03/2019 ;

Considérant que M. Farid Nouar a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS les 15-16-17/11/2017 et par la délégation Paris B du CNRS les 15-16-17/05/2018,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Farid Nouar, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris, à compter du 01/01/2019.

M. Farid Nouar exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Farid Nouar est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/04/2019

Le directeur de l'unité  
Christian Serre

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris  
Vincent Croquette